



MAIRIE DE CURIS-AU-MONT-D'OR

FICHE TARIFS 2018-2019

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Participation des familles pour l'année scolaire 2018-2019

GARDERIE PERISCOLAIRE

En fonction du quotient familial de la CAF des familles, la participation demandée se fera en fonction des trois tranches définies ci-dessous. **L'attestation de la CAF avec l'inscription du quotient familial est obligatoire.**

QF CAF	inférieur à 800	de 801 à 1 300	supérieur à 1 301
Tarif horaire	1,68€	2,16€	2,68€

NOUVEAU ! La facturation sera calculée sur le temps réel de présence de l'enfant **par tranche de 30 minutes**. Toute tranche commencée sera due. Les enfants ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h.

Si un retard est constaté à partir de 18h30, une demi-heure supplémentaire sera facturée.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif normal	4,58€
Repas occasionnel	4,85€
Repas exceptionnel	6,00€

Le tarif comprend les frais du repas, du personnel de service et d'animation.

Les conditions de paiement auprès du Trésor Public de Rillieux la Pape sont : les espèces, les chèques (à l'ordre du Trésor Public) et la carte bancaire.

Les paiements par prélèvement ou par internet sur le site www.tipi.budget.gouv.fr sont également possible. Le document SEPA ci-joint vous permettra de mettre en place un prélèvement mensuel (mode de paiement à privilégier).

Nous vous rappelons que le Trésor Public de Rillieux la Pape peut vous accorder des modalités de paiement. De même, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Social de la Maison de la Métropole à Neuville sur Saône en cas de difficultés financières.

Vous pouvez les contacter au 04 78 91 78 64.

Approuvé en Conseil Municipal le 22 mai 2018.

Le Maire,



P.GOUVERNEYRE